

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 19 (1878), p. 140

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19__140_0

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VL

ACTES OFFICIELS.

Création, à Paris, d'une Commission spéciale de statistique municipale.

Le Préfet de la Seine,

Vu la délibération, en date du 19 août 1864, par laquelle le Conseil municipal a voté la création d'un bulletin mensuel; ensemble l'arrêté approubatif de ladite délibération, en date du 29 août de la même année;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 1864, qui a prescrit la publication dudit bulletin à partir du 1^{er} janvier 1865;

Vu les divers budgets de la ville de Paris (exercices 1865-1878), dans lesquels il est ouvert un crédit spécial pour la publication dudit bulletin;

Vu le rapport de la Direction de l'Administration générale;

Considérant qu'il importe de soumettre à l'examen d'une commission toutes les questions concernant la statistique municipale,

Arrête :

Art. 1^{er}. Il est institué, près la préfecture de la Seine, une Commission spéciale de statistique municipale.

Art. 2. Elle se compose de :

M. le Préfet de la Seine, *président*; M. le secrétaire général de la préfecture, *vice-président*;

MM. BELGRAND, directeur du service des eaux et égouts; PELLETIER, directeur de l'Administration générale; LAMOUREUX, FRÈRE, CLAMAGERAN, DELPECH, membres du Conseil municipal; LOUA, secrétaire général de la Société de statistique de Paris; WORMS, médecin de la préfecture de la Seine; LEMOINE, ingénieur des ponts et chaussées; LEVASSEUR, membre de l'Institut; E. FERRY, maire du 9^e arrondissement; DALLIGNY, maire du 8^e arrondissement; BOURDON, médecin inspecteur de la vérification des décès;

M. Roux, chef de division à la préfecture de la Seine, *secrétaire*;

M. MOTHÉRE, chef de bureau à la préfecture de la Seine, *secrétaire adjoint*.

Art. 3. La Commission se réunira à la préfecture de la Seine aussi souvent que l'exigeront les besoins du service, et sera convoquée sur la proposition de M. le Directeur de l'Administration générale.

Art. 4. Ampliation du présent arrêté sera adressée, en double expédition, au 2^e bureau de la 2^e division de l'Administration générale, chargée d'en suivre l'exécution.

Paris, le 25 mars 1878.

Signé : FERDINAND DUVAL.